



Aussac-Vadalle, le 02 décembre 2024

Mmes CHASSAGNE Morgane et Laurène

22, rue du Château d'eau  
16560 AUSSAC-VADALLE

Objet : facturation de la taxe des ordures ménagères 2024

Mesdames,

Je vous informe que le loyer du mois de décembre intègre la taxe des ordures ménagères demandée par Calitom qui s'élève à 204,00 € pour l'année 2024.

Avance mensualisée, réglée par les locataires  $15,00\text{€} \times 11 = 165,00\text{€}$   
Reste à nous devoir :  $204,00\text{€} - 165,00\text{€} = 39,00\text{€}$  pour les ordures ménagères

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes sincères salutations.

L'Adjointe au Maire,

Régine LIOT

*R. liot*

